

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **vingt-deuxième jour d'avril 2013**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

13-04-121 **Reprise de la séance ajournée**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 8 avril 2013.

ADOPTÉE

13-04-122 **Panthéon de la performance de la CCIBFÉ**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise une délégation de la Ville de Princeville au Panthéon de la Performance qui aura lieu le 10 mai prochain au Colisée Desjardins de Victoriaville, par l'achat de 10 billets au coût de 110,00 \$ chacun, avant taxes.

ADOPTÉE

Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec – classé.

13-04-123 **Avis officiel à la MRC de l'Érable sur l'abandon du rôle de valeur locative**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a changé son mode de taxation pour les propriétés non-résidentielles par les taux variés pour l'exercice financier 2013;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'aviser la MRC de l'Érable, organisme responsable, de l'évaluation, que la Ville de Princeville abandonne l'utilisation du rôle de la valeur locative et qu'il ne sera donc plus nécessaire d'en assurer la mise à jour ni sa révision.

ADOPTÉE

13-04-124 **Approbaton des comptes**

Sur une proposition de le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 22 avril 2013

- nos 32585 à 32588

331 062,03 \$

ADOPTÉE

13-04-125

Rapport des auditeurs indépendants et rapport financier 2012

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des auditeurs indépendants et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

13-04-126

Rapport des auditeurs indépendants sur l'état de la participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées - 2012

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport des auditeurs indépendants sur l'état de la participation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées pour l'année 2012.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

13-04-127

Rapport des auditeurs indépendants sur le projet de télémétrie – Assainissement des eaux - 2012

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport des auditeurs indépendants sur le projet de télémétrie d'assainissement des eaux pour l'année 2012.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

13-04-128

Engagement d'un greffier

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville procède à l'engagement de Me Pierre St-Onge au poste de greffier, et ce, à compter du 6 mai 2013 selon les conditions établies au contrat de travail à durée déterminée incluant une période de probation et annexé aux présentes;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

13-04-129

Engagement d'une étudiante au service d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de Madame Aurélie Picard afin d'effectuer des travaux au service d'urbanisme et à titre d'inspecteur pour l'application des règlements no 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau, no 10-03 concernant la circulation et le

stationnement, no 10-04 concernant les nuisances et no 10-06 concernant les animaux, pour la période estivale du 21 mai au 16 août (13 semaines), à raison d'un maximum de 32 ½ heures par semaine, au salaire horaire de 10.80 \$.

ADOPTÉE

13-04-130

Renouvellement de la Mutuelle à la CSST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédente, l'année du renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu ce qui suit :

La municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

La Municipalité autorise Mario Juare, directeur général, à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13-04-131

Appel d'offres de l'UMQ – Services professionnels d'un consultant pour la gestion de la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

ATTENDU QU' une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013.

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

ADOPTÉE

13-04-132

Soumissions pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour la réfection de la rue Saint-Charles

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels pour la conception de plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue St-Charles à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final (27.57), soit DESSAU pour le prix de 44 000 \$ (avant taxes);

QUE cette dépense soit financée par le programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec et par le règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

13-04-133

Cyclo Nord-Sud

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser l'organisme Cyclo Nord-Sud à utiliser la cour du garage municipal le samedi 25 mai 2013 pour recueillir des dons de bicyclettes.

ADOPTÉE

ATEDCQ – classé.

13-04-134

Jeunes ruraux de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de commanditer une annonce au coût de 100 \$ dans le bottin des Jeunes Ruraux de l'Érable publié dans le cadre de leur 39^e exposition locale.

ADOPTÉE

13-04-135

Fonds Espoir Leucémie

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contribuer financièrement à la campagne de financement 2013 du Fonds Espoir-Leucémie pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-04-136

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire